

Assemblée communale extraordinaire du 26 mars 2019 à 20h00 à l'Hôtel de Ville.

Président : M. Vincent Cattin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 9 du 6 mars 2019, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 179 sur 2059 ayants droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Robert Gigon, François-Xavier Boillat, Joëlle Girard, Marie-Laure Boillat

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 novembre 2018.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2019.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

Avec un total de charges s'élevant à CHF 11'653'015.- et des recettes à CHF 11'558'728.- le budget de fonctionnement 2019 de la commune de Saignelégier se solde par un excédent de charges de CHF 94'287.-.

Pour mémoire, la première version du budget 2019, proposé lors de l'assemblée communale du 28 novembre dernier, présentait un excédent de charges de l'ordre de CHF 311'233.-.

Dans l'intervalle un important travail a été accompli tant par les membres de l'exécutif que par la commission des finances.

Après avoir parcouru les comptes et abordés les sujets sans tabous, il s'est confirmé, cette année encore, qu'entre les éléments extraordinaires le poids des charges liées et autres charges contractuelles, la marge de manœuvre reste très étroite.

Malgré cela, en travaillant plus particulièrement sur une bonne trentaine de postes comptables, le déficit budgété a pu être diminué de près de CHF 217'000.-.

Commençons par les éléments présentant une importante différence par rapport au budget 2018

1 Recapitalisation de la caisse de pension du Canton du Jura.

Charge extraordinaire est de CHF 48'500.-

(Personnel communal uniquement)

2 Péréquation financière

Perte de recette de CHF 131'000.-.

(En 2019 passage en zone neutre ce qui signifie qu'au lieu de toucher comme budgété en 2018, CHF 179'000.-- la commune ne touchera que la subvention de déneigement soit CHF 47'200.-.

3 Répartition des charges scolaires

Charge supérieure de CHF 89'500.- par rapport au budget 2018 (CHF 2'508'000.--)

Charge également impactée par la recapitalisation de la caisse de pension du canton du Jura.

4 Décompte action sociale

Les dépenses totales du Canton du Jura concernant l'Action sociale sont réparties entre les communes en fonction de leur nombre d'habitants.

Si les dépenses de la commune sont plus élevées que le montant calculé par le service de l'Action sociale, la commune recevra la différence. Par contre, si ses couts sont plus bas, ce sera alors la commune qui versera la différence à l'action sociale.

C'est le second cas de figure qui fait que pour 2019 la commune de Saignelégier devra porter à son budget une charge de CHF 12'000.- pour le décompte de l'action sociale.

Ces éléments qui n'ont que peu évolués dans l'intervalle étaient déjà connus lors de l'établissement de la première version du budget.

Afin de ramener le déficit budgété à CHF 94'287.- le conseil communal et la commission des finances ont travaillé sur les axes suivants :

1 Diminution des charges

a) Voirie

Ré-estimation des dépenses. Economie de plus de CHF 20'000.-

b) Instruction, Formation, Crèche-UAPE

Plusieurs mesures impactent ces domaines. Les moyens d'enseignements ainsi que la part dédiée à couvrir le déficit de la crèche-UAPE ont été corrigés. La charge financière a ici été réduite de près de CHF 40'000.-

2 Intérêts bancaires

Une baisse non négligeable de cette charge est à relever puisqu'elle passe de CHF 310'000.- au budget 2018 à CHF 245'000.- pour 2019.

3 Mise à jour des données fiscales

Fiscalité des entreprises et des personnes physiques.

Le temps écoulé entre novembre 2018 et mars 2019 a permis d'actualiser les recettes présumées avec des données plus récentes.

Estimation à la hausse (avec un niveau de prudence raisonnable) de CHF 120'000.-

4 Charges du personnel / Jetons de présence et vacations

Report de charges légalement admis sur le personnel et diminution des vacations. Economie d'environ CHF 15'000.-.

Sans entrer dans les détails, il est à souligner que d'autres postes du budget ont également été impactés dans cette opération. Ces efforts permettent de présenter un budget sous sa forme actuelle avec une quotité et des taxes inchangées.

Mentionnons encore que les investissements bruts portés au budget 2019 s'élèvent à CHF 324'500.-

Dans le futur, le Conseil communal et la commission de finances poursuivront leurs réflexions sur de possibles diminutions des charges ou augmentation des produits. Comme indiqué dans le programme de législature, un processus de suivi régulier du personnel sera mis en place et des objectifs seront fixés. Ceci permettra aux autorités de mieux appréhender les besoins de la commune et servira de base de réflexion lorsqu'il s'agira de repourvoir les postes laissés vacants suite à des démissions ou des départs en retraite.

Prochainement, le peuple suisse devra prononcera sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA), et, au niveau cantonal, la baisse fiscale linéaire de 1% passera par les urnes sans oublier qu'une réforme du système de fiscal jurassien se profile également à l'horizon. Ces éléments font que l'établissement d'un budget reste un exercice difficile à réaliser. C'est dans ce contexte que la commune met tout en œuvre pour assurer au mieux sa pérennité financière.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Diego Moni Bidin commente le budget de fonctionnement 2019, chapitre par chapitre, en ne s'arrêtant qu'aux rubriques comportant des variations notables. Les principales remarques sont les suivantes.

Constats généraux :

Outre les 3 éléments mentionnés précédemment, les charges liées aux dépenses de la scolarité augmentent de près de CHF 90'000.--.

Après analyse de l'ensemble des rubriques et adaptation de certaines d'entre-elles, le budget laisse apparaître un découvert de CHF 94'287.-.

Administration générale :

- Le poste de la Caisse de pension a été augmenté de près de CHF 50'000.- du fait de la recapitalisation de l'établissement.

- L'adaptation de la répartition des charges sociales entre employeur/employé permet de réduire le poste assurances sociales d'environ CHF 7'000.-.

Travaux publics :

- Les postes entretien mobiliers/machines et travaux de routes ont été déduits de CHF 9'000.- et CHF 30'000.- au du budget de fonctionnement (des investissements sont cependant planifiés pour le réseau routier.

Affaires juridiques, police :

Discussion en cours avec la police cantonale quant aux modalités de reconduction du contrat actuel. Ce contrat peut être dénoncé pour le 1^{er} janvier 2020.

Instruction, formation, culture :

- Réduction du poste des moyens d'enseignements de l'ordre de 5 %, soit CHF 8'700.-

- Augmentation de la charge liée relative à la répartition des dépenses scolaires du service de l'enseignement de CHF 89'500.-.

Aide sociale et santé publique :

- Décompte de l'Action sociale. A contrario des exercices précédents, les charges effectives de la commune en 2018 sont inférieures à la quote-part des dépenses de l'Etat que notre commune doit supporter. Comme le décompte final 2018 est réalisé en 2019 par le service de l'Action sociale, le solde (à notre charge) et estimé à CHF 12'000.- est porté au compte 650.351.00 (variation de CHF 237'000.- par rapport au budget 2018).

- Réduction de la part crèche-UAPE de CHF 10'000.-, à CHF 590'000.- (le résultat 2017 de CHF 585'620.- a servi de référence).

Economie publique :

- Les produits s'élèvent à CHF 350'000.- pour des charges de CHF 339'460.-. Ce dicastère boucle sur un produit de CHF 10'540.-

A noter, une augmentation des recettes du camping de CHF 30'000.- à mettre en relation avec une augmentation des charges d'entretien de CHF 11'000.- et des salaires pour CHF 13'000.--.

Finances :

- Les dépenses d'intérêts vont diminuer de CHF 65'000.- pour se situer à CHF 245'000.- en 2019.

- Le rendement des forêts présente une perte de CHF 52'000.- contre 27'500.- au budget 2018. Le marché du bois rencontre d'importantes difficultés économiques sans compter les ravages provoqués par le bostryche.

- Les amortissements du patrimoine administratifs se montent à CHF 638'000.- et CHF 6'000.- pour le patrimoine financier.

- La part au déficit du Centre de Loisirs est de CHF 345'650.-, contre respectivement CHF 326'275.- au budget 2018.

Il est toutefois important de mettre en relation cette charge avec les retombées financières directes et indirectes induites par le Centre de Loisirs et dont la commune bénéficie.

Impositions :

- L'imposition des personnes physiques a été revue à la hausse pour CHF 84'000.- (revenu et fortune).

Hausse des impôts des personnes morales de CHF 199'500.--.

Au niveau de la péréquation, seule la contribution pour déneigement de CHF 47'200.- sera perçue du fait de notre passage en zone neutre. (En 2018, 131'800.- avaient été versés par le fonds de péréquation).

Les gains de fortune ont été revus à la baisse selon estimation.

Services communaux :

Service des déchets : aucune adaptation des taxes

Service des eaux :

Achat eau au SEF: 370'000.-

Le prix de l'eau de change pas.

STEP :

Amortissement STEP : 160'000.-

Taxe fédérale micropolluants : 21'000.-

Taxes inchangées

Forêts :

Déficit 52'000.-

Budget des investissements :

| | <u>Charges</u> |
|----------------------------------------------|-----------------|
| Etude énergétique bâtiment Juventuti | 5'000.- |
| Réfection partielle route | |
| Les Pommerats-Plaimbois | 20'000.- |
| Mandat mise à jour chemins ruraux | 7'800.- |
| Route de France (surfaçage, SIN) | 25'000.- |
| Plan directeur régional suite | 20'000.- |
| Etude centre du village | 30'000.- |
| Portes automat. école primaire | 30'000.- |
| 2 chauffe-eau camping Saignelégier | 15'000.- |
| Finalisation PGI Saignelégier | 17'000.- |
| Finalisation PGI Les Pommerats | 35'000.- |
| Eau potable | |
| Plan général alim. en eau | 20'000.- |
| Mise à jour automat. JAG | 22'000.- |
| Rue Gruère passage à niveau | |
| Mesure no 50 PGEE | 31'000.- |
| Eaux usées | |
| Mise à jour automat. JAG | 11'000.- |
| Mise à jour des planif. eaux usées PGEE-PGHZ | 20'700.- |
| Rue Gruère passage à niveau | |
| Mesure no 50 PGEE | <u>15'000.-</u> |
| Total | 324'500.-- |

Quotité et taxes :

| | | |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|
| Quotité d'impôt | | 2.30‰ |
| Taxe immobilière | | 1.20 ‰ |
| Avances cadastrales | | 0.10 ‰ |
| Taxes de chiens : | <ul style="list-style-type: none"> • exploitations agricoles • autres | CHF 40.00 CHF 80.00 |
| Eau | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 Saignelégier – Pommerats • minimum par semestre • pour personnes seules • le m3 Goumois | CHF 3.00 CHF 46.00 CHF 23.00 CHF 2.40 |
| STEP - Saignelégier | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 d'eau • minimum par semestre • pour personnes seules | CHF 3.20 CHF 12.00 CHF 6.00 |
| Compteurs d'eau Par semestre | <ul style="list-style-type: none"> • ordinaires • grands | CHF 10.00 CHF 20.00 |
| SNEP – Les Pommerats | <ul style="list-style-type: none"> • le m3 d'eau • forfait annuel par logement | CHF 0.70 CHF 125.00 |
| Encrancement Saignelégier | <ul style="list-style-type: none"> • ordinaires • restitutions | CHF 52.00 CHF 52.00 |
| Encrancement Les Pommerats | <ul style="list-style-type: none"> • une encranne au pâturage | CHF 50.00 |
| Taxes des déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Taxe de base | CHF 92.00 |

La discussion est ouverte.

Etienne Gigon fait part du texte suivant :

Je me permets Mesdames et Messieurs au nom de la section PDC de vous demander de soutenir l'entrée en matière sur ce budget 2019

Je pense que l'on n'est toutes et tous d'accord dans cette salle, pour admettre et constater que nos finances communales ne sont pas bonnes du tout et c'est un fait depuis plusieurs années.

De plus, le moment et le lieu serait bien mal choisi pour chercher des coupables et porter des accusations. A mon avis, nous sommes toutes et tous mes chers concitoyens un peu co-responsables de la situation financière que nous vivons actuellement, et qui a pris de l'ampleur au gré des exercices comptables. J'ai dit co-responsables car je pense que nous avons tous péché par laxisme et désintéressement. Je ne veux pas être moraliste mais souvenez- vous le temps où nous nous retrouvions une bonne vingtaine aux assemblées communales du budget, membres du conseil compris. Et bien oui, ce temps n'est pas si lointain, et nous payons aujourd'hui au prix fort nos manquements et nos erreurs.

Il nous faut donc essayer d'oublier le passé et de prendre l'avenir comme horizon car il est inutile de regarder en arrière ; ce qui est fauché est bas. Vous savez bien aussi que

tous ensemble on est plus fort, et c'est pour cette raison que nous pouvons essayer ce soir de prendre un nouveau départ.

Certes, on ne retournera pas la situation de nos finances communales du jour au lendemain, mais je pense que tant du côté du conseil communal que de la commission des finances, un gros travail a déjà été entrepris puisque le déficit a pu être ramené à env. CHF. 90'000.- Ceci n'est pas du tout suffisant et je conçois qu'il reste encore un énorme travail à faire ; mais on peut admettre néanmoins que c'est un premier pas. Le plus inquiétant n'est, à mon avis pas le budget qui nous préoccupe aujourd'hui, mais plutôt que nous subissons ces déficits répétés, alors que nous vivons des années euphoriques et cela autant au niveau économique que fiscal. Je pense ici entre autres aux amnisties fiscales qui nous ont rapporté beaucoup d'argent. Nous pourrions aussi être confrontés à une hausse des intérêts sur nos prêts sans oublier tous les autres problèmes qui gravitent autour du budget communal, éducation, social, santé, etc...

Mais comme je vous l'ai dit tout à l'heure Mesdames et Messieurs, nous devons positiver. Des mesures ont déjà été prises, d'autres suivront, nous sommes je l'espère au début d'un processus qui doit nous conduire rapidement, très rapidement vers des exercices bénéficiaires pour sortir de cette impasse. Nous ne sommes plus en face d'un choix car nous n'avons plus le choix ; nous sommes en face d'une certitude et nous n'avons d'autres choix que de l'atteindre.

Le conseil communal a compris la lourde tâche qui l'attend et qui pèse sur ces épaules, laissons leur donc le temps de retourner la situation et faisons en sorte de leur faciliter la tâche.

C'est pour ces raisons très brièvement invoquées, que je vous demande encore une fois Mmes et MM. au nom de la section PDC d'accepter cette entrée en matière.

Un nouveau refus ce soir nous conduirais inmanquablement vers une période troublée ou nous ne serions alors plus complètement maître de notre destin.

Tant de choses ont déjà été dites ou écrites que je ne veux pas allonger, mais sachez qu'au nom de la section PDC et en mon nom personnel , je vous remercie chaleureusement de votre attention et de votre soutien à l'entrée en matière.

Claude Babey fait part du texte suivant :

Voici quatre mois, nous devons nous prononcer sur le budget 2019 présentant un déficit de plus de CHF 300'000.-. J'estimais cette mouture inacceptable et vous l'avais fait savoir.

Une amélioration du budget d'un peu plus de CHF 200'000.-- est présentée, malgré que le travail en profondeur n'a pas encore eu lieu. Je salue les discussions et les efforts effectués.

Je vous invite à voter ce budget en votre âme et conscience. Pour ma part, afin d'aller de l'avant et concentrer les efforts sur le futur, je vais l'accepter. Je fonde mes espoirs sur le point suivant de l'ordre du jour pour réaliser l'examen complet et en profondeur demandé, en acceptant la création de la commission spéciale de gestion, j'y reviendrai.

Brigitte Müller demande de maintenir la subvention à la FACFM à CHF 7600.-comme les années antérieures.

Jean-Michel Steiger appuie la demande de Brigitte Müller de maintenir la subvention des associations culturelles à CHF 7'600.- et apporte les précisions suivantes : la fédération des associations culturelles regroupe 28 associations culturelles des Franches-Montagnes. Son budget est de CHF 38'000.-, soit CHF 20'400.- du canton du Jura, CHF 16'000.- des communes des Franches-Montagnes et CHF 1'600.- de cotisations. Les associations qui concernent directement notre commune sont les suivantes : Atelier de créativité de Saignelégier, Ensemble l'Air de Rien, Eskapade, qui organise le Faunik festival, Médaille d'Or de la chanson, l'Espace culturel du Soleil et la SAT (Société des amis du théâtre). De façon moins directe, le Giron Franc-Montagnard ainsi que la Société

jurassienne d'émulation. Ces associations de Saignelégier ont reçu, à la dernière répartition CHF 22'000.- de la FACFM pour des activités se déroulant dans notre commune. Ces associations cherchent de l'argent auprès de divers sponsors et soutiens et je crois que l'on peut facilement tripler, dans leurs budgets, la somme des subventions reçues. Ces associations font également vivre les commerçants du village, les restaurateurs et même la commune (location de la Halle cantine). Il s'agit donc plutôt d'un investissement que d'une dépense. Pour ces raisons je demande que l'on maintienne la subvention telle qu'elle existait ces dernières années soit CHF 7'600.-.

André Willemin fait part du texte suivant :

Je souhaite en premier lieu remercier le CC d'avoir mis fin à la polémique liée à l'impact financier du CL sur les comptes de la commune. Suite une analyse présentée hier soir lors d'une séance sous la conduite du délégué aux affaires communales, le CC s'est rendu compte que le CL ne pénalise pas les comptes de la commune et que Saignelégier ne paye surtout pas trop par rapport aux autres communes. Mettre fin à cette polémique stérile était nécessaire pour pouvoir collaborer entre CL et commune avec une certaine sérénité.

La nouvelle version du budget 2019, présentée ce soir, n'est pas significativement différente de la précédente, aucune mesure structurelle n'est proposée. Ce budget reste totalement inacceptable. Toutefois, comme nous sommes en cours d'année, je ne vais pas me battre pour qu'il soit refusé. Pour moi, il appartient déjà à l'histoire.

C'est pour les budgets 2020 et suivants qu'il faut agir. Une chose est certaine, c'est qu'en continuant ainsi nous allons droit dans le mur.

On le voit, les autorités communales successives embellissent les budgets et en quelque sorte cachent la réalité financière de la commune. Les exemples suivants sont révélateurs :

- *les réserves latentes ont été dissoutes.*
- *le fond de fusion a été utilisé pour tenter d'équilibrer le budget.*
- *les recettes extraordinaires liées à l'amnistie fiscale ont été utilisées pour équilibrer le budget au lieu de les affecter à des amortissements extraordinaires.*

Ce mois de mars encore, les autorités se réjouissent dans les médias que la dette pourra quelque peu être baissée car les investissements se montent à Fr. 324'000.- alors que les amortissements se montent eux à Fr. 638'000.-.

Affirmer cela est une fois de plus trompeur car le déficit d'investissement dont souffre notre commune n'est ainsi pas mis en évidence.

Pour assurer l'entretien du patrimoine bâti et des infrastructures, il manque pour 1 million de Fr. d'investissements annuel depuis quelques années. C'est aussi une manière de vivre à crédit et de refiler la patate chaude aux suivants.

C'est donc toujours la fuite en avant. Il est intéressant de reprendre les affirmations passées des autorités. L'exemple du FM du 17 mai 2014 est révélateur...

En démocratie, diverses opinions sont évidemment une richesse mais opposer des faits à des avis n'est pas possible. La réalité économique nous rattrape et ce qui est mis en évidence depuis 2013 se confirme d'année en année. Nous avons eu déjà deux augmentations d'impôt et le problème reste toujours le même.

Ce qui est particulièrement grave c'est que de gros nuages s'annoncent et avec eux de nouvelles charges pour la commune. Comment faire face à cette situation si rien ne change? Sans mesure structurelle, de nouvelles et fortes augmentations d'impôts seront inévitables.

Le bateau prend l'eau de toute part mais le CC ne veut pas engager les réformes nécessaires.

Le 12 décembre 2018, lors d'une séance du CC avec le délégué aux affaires communales et le Président des assemblées, il a notamment été décidé qu'une assemblée communale serait convoquée avant fin janvier 2019. Devant l'inaction des autorités, fin janvier 2019, le canton a écrit à la commune pour connaître l'évolution du dossier « commission de gestion ». Pour le canton, la commission de gestion aurait déjà dû être impliquée pour le budget 2019.

D'autre part, le comité de la crèche a constaté certains dysfonctionnements mais devant l'inaction du CC, le comité a démissionné en bloc. Ce ne sont que deux exemples.

La situation est tellement grave que nous n'avons pas les moyens de faire de la politique politicienne. Nous devons agir rapidement pour solutionner un problème financier aigu et ainsi prendre nos responsabilités envers nos enfants.

Donc ce soir, soit nous nous donnons les moyens d'engager les mesures structurelles mainte fois réclamées, soit nous continuons ainsi et c'est les banques qui fatalement vont dire stop. Mais dans ce cas ce ne sera pas sans conséquence.

Pour les raisons précitées, je ne demande pas une opposition à ce budget même s'il est inacceptable. J'ose juste espérer que le CC va soutenir la démarche prévue au point suivant de l'ordre du jour pour enfin sortir de cette spirale infernale avec la constitution d'une commission de gestion. Je peux comprendre que cette solution ne convient pas à certains intégristes de la politique.

Mais à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

Diego Moni Bidin répond à Brigitte Müller. La subvention a été ramenée à CHF 1.50 par habitants contre CHF 3.- à l'instar d'autres communes.

Vincent Wermeille précise que les propos d'André Willemin ne sont pas tout juste. Suite à la séance avec le Délégué aux affaires communales, deux variantes se posaient, convoquer une assemblée avec à l'ordre du jour la proposition d'une commission de gestion ou une assemblée comme celle de ce soir avec un budget revu en concertation avec la commission des finances. Au sujet de la crèche, il y a effectivement un problème de gestion et une rencontre était prévue avec la commission de la crèche et entre temps tous les membres ont démissionné. Toutefois suite à une rencontre avec l'Action sociale, cette dernière préconise d'entamer une procédure d'audit sur le fonctionnement de l'institution.

Andrea Babey dit qu'une étude a déjà été faite pour la place du centre du village et présenté il y a quelques années.

Catherine Erba lui répond que cette étude servira de base afin de rendre attractif le centre du village et que ce dossier fait partie du plan de législature présenté lors de la dernière assemblée communale.

Hervé Bader pose la question sur l'augmentation de CHF 13'000.- du salaire du gardien du camping.

Diego Moni Bidin répond que ce salaire est contractuellement indexé au chiffres d'affaires.

Le président fait voter la proposition de Brigitte Müller, soit maintien de la subvention à la FACFM à CHF 7'600.-.

Au vote à mains levées, la proposition de Brigitte Müller est rejetée par 73 voix contre 68.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, le président constate que le budget, la quotité, les taxes et les investissements sont acceptés tacitement sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum III

a) Décider de la création d'une « commission spéciale de gestion ».

b) Sous réserve de l'acceptation de la lettre a) ci-dessus, nomination des membres de la « commission spéciale de gestion ».

Rapporteur : Vincent Wermeille

Lors de l'assemblée communale de novembre dernier, une majorité de citoyens présents a décidé de refuser l'entrée en matière s'agissant du budget 2019. Lors du débat d'entrée en matière, une proposition a été faite de créer une commission de gestion qui devrait, ce sont les termes utilisés, pouvoir travailler sur tous les aspects de la gestion de la commune.

Par ailleurs cette commission agirait, selon la proposition faite, comme une cour des comptes elle aurait le droit de procéder à toutes les investigations qu'elle jugerait utile, tant pour la gestion du conseil communal que pour les services communaux.

Conformément à la loi sur les communes, une proposition qui concerne un objet qui n'était pas porté à l'ordre du jour, peut être prise en considération ou être rejetée. En l'occurrence, cette proposition a été acceptée à la majorité évidente.

Dès lors, compte tenu de l'acceptation de l'assemblée, cette proposition doit être soumise par le conseil communal, pour décision, à une assemblée ultérieure. C'est la raison pour laquelle nous en débattons ce soir.

La question était de savoir quel genre de commission allait-on proposer, considérant que la création d'une nouvelle commission doit faire l'objet d'une modification du règlement d'organisation, et que cette modification nécessite la consultation des partis politiques. Après consultation, le délégué aux affaires communales nous a conseillé de s'en tenir à une commission spéciale, cette dernière ne nécessitant pas de modification du règlement d'organisation et pouvant s'affranchir d'une représentation proportionnelle de partis politiques, ce qui a par ailleurs été souhaité à l'assemblée.

Enfin, restait à savoir si cette commission devait être mise sur pied immédiatement, c'est-à-dire en janvier déjà pour qu'elle puisse travailler sur le budget ou, autre option, que la création de cette commission soit créée à l'occasion de la prochaine assemblée qui devra présenter une nouvelle version du budget. Après discussion et concertation, le conseil communal a retenu la seconde version, raison pour laquelle nous abordons ce point ce soir.

Voilà Mesdames et Messieurs pour ce qui est de la présentation du point 3 a de notre ordre du jour.

René Girardin fait part du texte suivant :

Suite aux attaques répétées de M. Willemin contre tout ce qui a été fait depuis plus de 30 ans à Saignelégier,

Suite aux insinuations douteuses de M. Babey quant à la légitimité et la probité des Autorités communales.

Je me dois de préciser quelques points en espérant vous amener quelques éléments afin d'analyser honnêtement la situation, de vous rendre compte de tout ce qui a été accompli ces 30 dernières années et que vous puissiez décider ensuite en toute connaissance de cause de la nécessité ou non d'une commission parallèle à la Commission des finances ayant les mêmes attributions, ou presque, mais laissant place à certains « experts » autoproclamés ne représentant qu'eux-mêmes.

Je m'exprime ici à titre personnel, mais pas seulement pour moi, aussi pour toutes les personnes qui ont passé des années et des centaines d'heures pour la commune, pour le bien de ses citoyennes et citoyens afin que leur travail soit enfin connu, reconnu, respecté et qu'on cesse de les réduire à des marchands de soupe calamiteux comme un certain citoyen aime à le dire.

Durant les 6 mandats que j'ai accompli à la commune, soit 24 ans de travail et de soucis, dont 16 en tant que maire, nous avons, les Conseillères, Conseillers et moi, accompli de nombreux investissements nécessaires. Tous les frais engagés et toutes les dépenses ont été présentées et expliquées en détail à toutes les Assemblées communales, voire lors de séances d'information spéciales. De plus chaque citoyenne et citoyen pouvait prendre connaissance de tous les projets et points des ordres du jour en consultant de manière complète les budgets, mais aussi le Loitchou Info puis Saigne Info distribué à l'époque tous ménages.

Durant ces 24 années, JAMAIS, je dis bien JAMAIS, M. Willemin, bien au fait de ce qui se discutait et se décidait à la commune, n'a été présent ni fait une seule objection et ce n'est pas par peur de moi comme il le prétend, car durant le même temps M. Willemin me demandait en moyenne 1 fois par mois de passer au Centre de Loisirs, devenu entre-temps Hôtel Cristal, pour discuter de problèmes du CL en toute tranquillité et sans agressivité, entretiens dont je garde un bon souvenir d'ailleurs.

Mais, bizarrement ce n'est que depuis mon départ que M. Willemin revient régulièrement avec ses papiers « copié – collé » noircissant non sans plaisir la situation et faisant par

là un tort immense à la commune et à ses habitants. Question tort et publicité désastreuse, j'y associe les déclarations de M. Babey.

Voici donc une liste non exhaustive des investissements et réalisations faites :

Ce n'est pas dans l'ordre chronologique :

Avec Pierre Paupe et ses Conseils, il y a eu 2 gros investissements, soit :

- la construction de l'école primaire (plus de 5 mio)
- la réfection et transformation de Juventuti (environ le même montant)

Puis durant la période où j'étais maire très bien accompagné par des Conseillères et Conseillers compétents, attentifs, travailleurs et infiniment sérieux, la commune a investi les éléments suivants, éléments, je le répète, qui ont tous été acceptés par l'Assemblée communale :

- la halle cantine du MCNC 1 million plus Fr. 170'000.- pour la réfection complète d'un tronçon de la rue de Chasseral

- La H18 ou traversée du village avec le renouvellement des conduites, des trottoirs, des candélabres et les ronds-points : env. 2 millions à charge de la Commune

- la station de pompage de "Derrière-le-Moulin" refaite totalement avec installations innovantes Fr. 940'000.-

- le réservoir près de chez Frisé nouveau aussi Fr. 900'000.- (coût réel Fr. 1'770'000.- subventions)

- la rénovation et agrandissement du camping (toilettes, vaisselle, douche, etc)

- aménagement de la place de sport à l'est et au nord du CL Fr. 290'000.-

- la création de nouveaux quartiers au Graiteux et à la Combe, du Patinage et côté le Bémont avec la fromagerie, et autres industries et maisons privées

- rénovation de cette salle pour environ Fr. 120'000.-

- le bâtiment de la voirie avec les pompiers et le local d'expertise, 4,5 millions qui a notamment permis le maintien d'un Service de l'Etat à Saignelégier

- l'achat et la viabilisation de la zone industrielle, 1,5 million environ ayant permis et permettant encore aujourd'hui l'agrandissement et l'installation de nouvelles entreprises

- la modernisation de la station de pompage des Royes nécessaire avec la nouvelle ZI

- la modernisation complète et l'agrandissement de la STEP (commencée quand j'étais à la mairie et finie par Joël Vallat et son Conseil) 5,5 millions de francs

- la mise en place des éco-points avec "moloks" et diverses bennes

- place Roland-Béguelin Fr. 710'000.-

- places de parc du Manège Fr. 150'000.-

Et en parallèle à tous ces investissements, il y a encore eu :

- réalisation du PGEE

- nombreux investissements aux écoles, école secondaire pour l'isolation des façades et pour les 2 écoles des fuites venant des toits plats

- soutien de la commune aux appartements adaptés

- ouverture de l'UAPE

- aménagement de la place de compost

- chauffage aux pellets à l'Hôtel de ville

- l'installation de la COOP et de la Migros et les frais annexes d'infrastructure

Nous savions lors de nos derniers investissements que nous arrivions au bout de nos possibilités financières et qu'il faudrait quelques années pour rembourser une partie de la dette, mais nous avons toutes et tous estimés, tant dans les CC qui se sont succédés que lors des Assemblées communales que ces toutes ces réalisations étaient nécessaires.

Reprocher cela aujourd'hui et traiter les autorités de qualificatifs peu reluisants relève de la mauvaise foi et de la malhonnêteté envers des tas de gens, des miliciens de surcroît, qui se sont donnés et se donnent toujours entièrement et honnêtement à l'accomplissement des tâches communales nombreuses et complexes.

En outre, le précédent Conseil communal présidé par Joël Vallat, puis désormais le Conseil actuel ne sont pas restés inactifs. De nombreuses mesures d'économies ont été réalisées et ce malgré la marge de manœuvre toujours plus faible des autorités. A ce titre ils ont rapidement réagi à la situation communale et réalisé de nombreuses actions importantes :

- Baisse du nombre d'EPT (équivalent plein temps) et de la masse salariale par :*
- suppression d'un poste à 100 %*
- non remplacement d'un poste de collaboratrice à 30 %*
- gel des salaires sur plusieurs années*
- suppression de la prise en charge par la Commune des primes d'assurance accidents non professionnels du personnel*
- modification dès cette année de la répartition des charges d'assurances sociales entre employeur et employés*

A noter sur ces points, qu'avant même la prise de ces mesures et la réduction du nombre d'employés, l'audit réalisé il y a quelques années avait mis en évidence que la dotation en personnel était correcte et conforme pour une commune de cette taille.

Autres exemples de mesures encore prises au cours de la dernière législature et poursuivies par les autorités actuelles :

- gel et suspension du montant de base pour le calcul des subventions de construction*
- réduction de dépenses dans divers postes relatifs aux frais de fonctionnement*
- réduction de diverses primes d'assurances par une nouvelle gestion du portefeuille des assurances*
- participation active au Groupe de réflexion de la répartition des charges Etat – Communes*
- mise en place d'une nouvelle grille de facturation et d'organisation générale de la Halle du Marché-Concours*
- révision générale de l'organisation et de la gestion de la foire du Marché-Concours*
- renégociation des taux d'intérêts avec les banques*
- réduction des crédits libres du Conseil, etc, etc...*

Impressionnant.

Enfin, et je terminerai par-là,

Après tout cela, on se permet encore de dire que rien n'est fait ou que rien n'a été fait, ou que ce qui a été fait l'a mal été. On se permet à ce titre de traiter les gens de « calamiteux » et de n'avoir de cesse de dénigrer le travail effectué, y compris celui des employés communaux. Il faut arrêter maintenant de les discréditer, arrêter de dénigrer les autorités et de mettre en cause leur légitimité.

Cette manière de faire est néfaste.

J'aimerais préciser aussi à M. Babey, notamment, qu'il y a environ 10 ans le journal Le Temps avait fait une enquête en Suisse pour connaître les indemnités des maires des communes de plus de 2000 habitants. Et bien, M. Babey, les deux maires de communes largement les moins rémunérés étaient Saignelégier et Courgenay. Evidemment, comme je mens très certainement vu la triste opinion que vous avez, si vous avez des

doutes, vous pouvez prendre contact avec le maire de Courgenay de l'époque, M. Denis Baillif.

Les Conseillères et Conseillers sont à la même échelle.

M. Babey, sachez que le maire de Saignelégier ne gagne pas en un an ce que gagne le directeur du CL en un mois Tiens, voilà un poste où il y aurait peut-être des économies à faire...

Je suis enfin également profondément interpellé qu'on puisse écrire certains propos ou articles tels que ceux qu'on a pu lire le journal et parfois même en première page. C'est vrai, j'oubliais que le FM a un certain M. Willemin dans son Conseil d'Administration avec certainement des moyens d'intervention que je n'ai pas.

Mesdames et Messieurs, je sais que j'ai des tas de défauts, mais toutes les personnes qui ont siégé durant ces plus de 30 années, et moi avec, ont toujours travaillé de manière honnête et désintéressée et ont tout fait pour le bien de la commune, de ses habitantes et habitants.

Nous devons toutes et tous, cesser de dire du mal et de dénigrer la commune, ses autorités et ses employés, nous devons favoriser au maximum notre belle commune qui voit d'ailleurs, des embellies vraiment réjouissantes avec le remplissage très rapide des zones à bâtir, l'agrandissement ou l'installation de 3 industries et une augmentation sensible du nombre de ses habitants.

Même si tout n'est pas parfait, nous ne pouvons qu'être heureux et fier d'habiter la commune de Saignelégier, commune dynamique, vivante et qui offre de très nombreux services de qualité.

Et c'est un honnête homme qui vous remercie de l'avoir écouté.

Claude Babey dit que l'indemnité du maire et les salaires n'ont jamais été remis en question. Il a posé des questions, mais n'a pas obtenu de réponse et fait part du texte suivant :

Je demandais à fin novembre la création rapide d'une commission de gestion, indépendante. Cette proposition découle de la situation financière de la commune et surtout de mon constat de l'impossibilité d'obtenir les réponses aux questions posées... Que beaucoup de monde au village se pose. J'en ai pour preuve les nombreux témoignages et encouragements qui m'ont été signalés depuis fin novembre.

La donne est relativement simple : le niveau de notre capacité contributive n'est pas mauvais : nous ne touchons rien de la péréquation financière, les taux d'emprunt sont extrêmement bas. Pourtant, notre quotité est l'une des plus élevées du canton, nous devons emprunter pour fonctionner et sommes incapables de réaliser les investissements nécessaires au maintien de nos infrastructures. Pourquoi ? Aucune réponse précise, plein de suppositions. Avons-nous d'autres solutions que l'augmentation de la quotité pour faire face à nos défis à venir ? Toutes les prestations devant être facturées le sont-elles vraiment ? Y a-t-il du gaspillage des ressources ? Je ne sais pas. C'est le rôle de cette commission que de répondre à ces questions. C'est pourquoi il nous faut cette commission de gestion. Pour rappel, le but n'est pas de rajouter une couche administrative au fonctionnement communal, mais bien de dégager des moyens.

J'ai entendu ici et là des critiques, des remarques et des craintes. Non, la commission de gestion ne remplacera ni le Conseil communal, ni l'organe de révision, ni la commission des finances. Et non, ce n'est pas un putsch. C'est un instrument de gestion supplémentaire pour mettre en lumière le fonctionnement de la commune. Les points négatifs, mais également les points positifs pourront être soulignés. Des solutions d'améliorations devront être proposées. Cette commission devra contrôler et améliorer l'efficacité du fonctionnement communal, soit augmenter le résultat de l'opération «

résultat sur effort ». Cette notion de « contrôle » ne doit pas faire peur, elle est l'expression du fonctionnement normal d'une institution.

La proposition qui nous est faite ce soir n'est pas exactement l'instrument auquel je pensais, son envergure et son indépendance sont restreintes. Cela dit, cette commission aurait le mérite d'exister, au moins jusqu'à la fin de la législature. C'est pourquoi je vous invite à accepter la création de la commission spéciale de gestion.

André Willemin reconnaît avoir commis une grave erreur en ne s'intéressant pas à la politique communale

Jean-Michel Steiger s'oppose à l'entrée en matière et précise que la commission des finances est compétente et il faut arrêter de faire de la politique politicienne.

Maxime Jeanbourquin propose de rejeter l'entrée en matière. Effectivement, la situation financière est délicate et compliquée. Il y a suffisamment de ressources à la commission financière et il n'y a pas d'utilité de créer une commission supplémentaire. Il faut certainement changer de méthode de travail. La commission des finances doit pouvoir s'adjoindre d'experts et pour cela il faut modifier le règlement.

François-Xavier Boillat fait part du texte suivant :

Le PDC a débattu longuement et en détail sur ce point de l'ordre du jour relatif à la création d'une commission spéciale de gestion.

Nous espérons que les citoyens saisiront l'opportunité de créer cette commission spéciale.

Des personnalités connues et reconnues sont d'accord de payer de leur personne, de consacrer du temps à la commune au détriment de leur famille, de leurs loisirs pour aider le CC à trouver des solutions au niveau de la situation financière de la commune.

Profitons donc de cette opportunité car rappelons-le :

La commune est dans une situation financière difficile.

La commune a une quotité d'impôts très élevée, une des plus élevées du canton et l'attractivité de notre commune dépend non seulement de ses infrastructures, mais aussi de sa capacité financière et de sa quotité d'impôts.

Cette commission ne sera pas un contrepoids au CC comme j'ai pu l'entendre dire et elle n'aura pas de volonté de mettre le CC sous tutelle.

Elle étudiera des pistes qu'elle soumettra au CC qui lui, prendra ses responsabilités et décidera souverainement.

Alors ce soir, c'est un plébiscite en faveur de cette commission spéciale qu'on devrait avoir car :

Les personnes qui ont accepté de s'investir dans cette commission ne le font pas par égocentrisme, mais elles se mettent à notre disposition pour que demain, on vive mieux à Saignelégier.

J'entends déjà certains citoyens rétorquer que tout va bien dans notre commune et que de tels travaux doivent faire l'objet d'un audit par des bureaux spécialisés.

Je n'en veux pas de ces mandats à des sociétés externes venant de Genève, Fribourg ou Lausanne dont les travaux coûteraient 70'000 ou 100'000 francs car nous n'avons pas les moyens de se payer cela. Par contre, nous avons des citoyens de notre commune qui, pour quelques centaines de francs proposeront des solutions au CC et cela, je le souhaite.

J'aimerais juste entendre le CC se prononcer en faveur de cette commission car ce sont des forces vives qui acceptent d'aider le CC sans ces travaux difficiles.

Oui, le CC a beaucoup de travail, oui, le maire consacre beaucoup de temps à la commune. J'ai même entendu dire qu'il y consacrait le 50 % de son temps et je le crois. Mais alors, aidons nos autorités à trouver des solutions pour le futur de notre commune et acceptons la création de cette commission spéciale de gestion.

Je vous remercie de votre attention et espère qu'avec le PDC, vous accepterez la création de cette commission spéciale de gestion.

Bertrand Faivet dit qu'on ne prend aucun risque d'entrée en matière sur ce point, et qu'il faut penser à l'avenir, respectivement à nos enfants.

Le président passe au vote sur l'entrée en matière.

A mains levées, l'entrée en matière est acceptée par 91 voix contre 65 contre.

Vincent Wermeille donne connaissance du cahier des charges en lisant chaque article et fait part de la position du Conseil communal suivante :

Après en avoir examiné les tenants et aboutissants de cette proposition, le conseil communal a pris la décision de ne pas soutenir la création de cette commission pour les raisons suivantes :

L'organisation actuelle prévoit une commission des finances représentant les partis politiques ; elle est suffisante pour appuyer le conseil communal dans toutes les affaires qui touchent les finances, respectivement le budget, et pour prendre des décisions qui touchent sur les mesures structurelles. Ceux qui ont fait la proposition de créer cette commission ont parlé d'une sorte de Cour des comptes, comme dans le canton de Genève. Estiment-ils que les conseillers font des voyages à Abu Dhabi, ou ont des factures de téléphones trop élevées.

S'agissant du changement de paradigme réclamé par André Willemin, tout ça sont de mots et de rappeler qu'André Willemin lui a suggéré de diminuer les frais de personnel de la commune d'un dixième de quotité, soit CHF 250'000.- sur les quelques CHF 800'000.- de salaires payés. Je vous laisse imaginer ce que cela peut représenter.

Une commission supplémentaire interférerait sur les compétences et les travaux de la commission des finances actuelle et créerait la confusion si ce n'est la dispersion des responsabilités.

Que se passerait-il si les deux commissions n'étaient pas d'accord entre elles sur des propositions à soumettre au conseil communal ?

Depuis peu, la commune a donné un mandat à une fiduciaire indépendante pour vérifier ses comptes. Nous ne comprenons pas la nécessité d'un organe supplémentaire de contrôle.

On pourrait également donner des compétences accrues à la commission des finances, voire lui permettre de s'adjoindre de tierces personnes pour l'appuyer dans ses travaux. Il est de la responsabilité du conseil communal de donner des objectifs et des mandats clairs à la commission des finances

Une commission supplémentaire aurait pour conséquence, et c'est une crainte partagée au sein du conseil communal, non seulement d'une charge de travail supplémentaire mais aussi de fragiliser une dynamique de travail qui n'est déjà pas facile à mettre en œuvre.

Aussi, le conseil communal vous invite à rejeter la création d'une commission spéciale de gestion.

Claude Babey donne comme exemple, le rôle de contrôler les comptes, les valeurs au bilan et la véracité des pièces justificatives.

René Girardin donne lecture du texte ci-dessous :

Nous devons décider aujourd'hui de la création éventuelle d'une nouvelle commission spéciale.

Je me permets au nom du Parti socialiste de Saignelégier, de vous faire part de notre prise de position après quelques réflexions nécessaires.

Actuellement, Le CC gère au mieux les affaires communales. Il est secondé en cela par plusieurs commissions permanentes, dont la Commission des finances.

Cette Commission est nommée par le CC selon des propositions des partis politiques.

Le CC recommande à chaque parti de choisir des personnes ayant une bonne connaissance en matière financière ou fiscale.

Actuellement cette Commission adhère parfaitement à ce vœu. Je vous rappelle les noms de ces personnes :

Président, Diego Moni Bidin

et les membres :

Mme Marlène Knani-Kottelat

MM Claude Babey

*Denis Nappiot
Etienne Gigon
François Froidevaux
Jean-Paul Dubail.*

*Des membres de confiance, des personnes expérimentées.
Leur mandat est :*

Art 49 La Commission des finances se compose de 7 membres, plus le caissier communal avec voix consultative. Elle est nommée par le CC

- Elle assure la surveillance de la gestion des biens communaux et de la comptabilité communale

- Elle traite des questions financières et du développement économique que lui soumet le CC ou qu'elle étudie spontanément à son intention.

Vous constatez avec moi que cette importante commission a toutes les cartes en main pour s'occuper des finances communales et se préoccuper du développement. Elle peut sans autre étudier tout aspect qui lui semble utile, analyser tout projet soumis à cette Assemblée, apporter des objections, limiter les dépenses, proposer des mesures pour le bien des finances communales, etc et ensuite soumettre ses propositions au CC.

Elle est constituée comme dit précédemment, de personnes expérimentées et nous ne comprenons pas, au PS, pourquoi créer une commission qui aura quasi les mêmes compétences, sera un organisme de plus avec plus de complexité dans la gestion communale et plus de dépenses encore.

Dans ce nouvel organe proposé, ce qui est aussi inquiétant, c'est que les membres éventuels ne représenteront qu'eux-mêmes et n'auront de compte à rendre à personne. Et si l'un ou l'autre démissionne pour X raisons, qui va le remplacer, comment le trouver, comment être certain de ses qualités ? Enfin, comment prétendre que telle ou telle personne est plus experte que les membres actuels de la Commission des finances ? Il faudrait que les candidat-e-s amènent les preuves de leurs compétences, de leurs expériences, de leurs capacités. L'Assemblée ici présente ou le CC éventuellement, ne peut se contenter de quelques noms préparés depuis de nombreuses semaines pour les déclarer experts autoproclamés en reléguant ainsi les membres de la Commission des Finances au rang de spectateurs. Restons les pieds sur terre.

Le PS vous propose donc de ne pas créer cette super commission constituée d'experts autoproclamés. Nous suggérons plutôt que l'actuelle commission travaille intensément et qu'elle s'adjoigne, si nécessaire, en cas de besoin, une, deux ou trois personnes afin de lui amener un point de vue supplémentaire. Il est clair que ces personnes appelées pourront intervenir le temps qu'il faudra, ce seront les membres de la Commission qui en décideront.

Aldo Bisetti se dit très déçu du contenu du cahier des charges, il faut innover et s'associer de personnes avec des propositions. Le but n'étant pas de nommer un policier pour surveiller un policier.

René Girardin souhaite savoir sur quels critères les membres seront nommés.

André Willemin précise que bon nombre de citoyens constate que la situation financière n'est pas très bonne et qu'il est prêt à offrir bénévolement ses services. Ne rien faire comme d'habitude n'est pas une solution. Laisser la situation se dégrader à un tel point sous la responsabilité de la commission de finances.

Maxime Jeanbourquin propose de refuser cette commission en tenant compte de ce qui a déjà été dit jusqu'à présent, tout en demandant d'amender le RO afin que la commission des finances puisse s'adjoindre de personnes compétentes de cas en cas. Selon lui, l'assemblée communale n'est pas compétente ce soir pour nommer des membres d'une commission en référence aux art. 17 et 19 du RO.

Vincent Wermeille précise que l'aspect juridique de ce point, du contenu du cahier de charges et l'ordre du jour a été soumis et amendé par le Délégué aux affaires communales.

Vincent Cattin précise que selon le Délégué aux affaires communales, l'assemblée communale est selon l'art. 56 « Commissions spéciales » du RO légitimée et apte à désigner les membres de la commission.

François Froidevaux informe que la commission des finances a pris les choses en main depuis l'année passée et qu'elle doit s'adjoindre de spécialistes pour des mandats particuliers.

Jean-Pierre Beuret dit qu'il y a un malaise et soutient l'idée de M. Bisetti. Cette commission de gestion proposée et une « task force ». Nous sommes confrontés ici à un problème institutionnel. Les élus sont nommés pour 5 ans pour gérer la commune. C'est au conseil communal de donner mandat à la commission financière en lui imposant un délai et de s'entourer de spécialistes. Le Conseil communal est égal à un gouvernement et cette commission de gestion est une mauvaise idée.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

A mains levées, la commission spéciale de gestion est refusée par 98 voix contre 60.

Tractandum IV

Discuter et approuver la modification de l'art. 15 du règlement du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.

Rapporteur : Vincent Wermeille

Lors de la création du nouveau règlement du SCFM (Syndicat des Communes de Franches-Montagnes) le projet de la zone AIC en était à son début.

Personne n'a pensé qu'il serait opportun de donner compétence au comité du SCFM de gérer l'aspect « aménagement du territoire ».

C'est pour plus d'efficacité et une meilleure réactivité que l'assemblée des délégués sur proposition du comité a accepté de modifier le règlement dans ce sens. Il vous propose donc d'accepter cette modification.

La modification de l'art. 15 du règlement du Syndicat des communes des Franches-Montagnes est acceptée à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

Tractandum V

Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Marie, Jacques Berty, domicilié à Saignelégier.

Rapporteur : Vincent Wermeille

Selon le rapport du Service de l'état civil et des habitants du Canton, la demande soumise à l'assemblée rassemble toutes les conditions pour obtenir le droit de cité cantonal. Il appartient à l'assemblée de se prononcer pour accorder le droit de cité communal et ceci avant de soumettre le dossier au Secrétariat d'Etat aux migrations en vue de l'obtention de la nationalité suisse.

De sa naissance en 1964 jusqu'en 2011, M. Marie a vécu à l'île Maurice, et depuis 2011 il vit à Saignelégier.

Le Conseil communal propose donc de lui octroyer le droit de cité communal.

La demande de naturalisation ordinaire de Marie Jacques Berty est acceptée à l'unanimité sans votation selon art. 23 al. 3 du règlement d'organisation.

M. Le Président lève l'assemblée ordinaire à 22 h 40.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

**Le Président :
Vincent Cattin**

**Le Secrétaire :
Daniel Jolidon**